



Quand la France fait le jeu des lobbys industriels

Paris, le 12 octobre 2018 – L'Alliance contre le tabac est très inquiète de certaines dispositions prévues par le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2019 (PLFSS 2019). En effet, il est prévu que le tout récent Fonds de lutte contre le tabac, créé en 2016 et « chargé de la participation au financement des actions de lutte contre le tabac », piloté par la CNAMTS et alimenté par une taxe pesant sur la distribution de tabac à hauteur de 100 millions d'€, soit désormais dédié à l'ensemble des addictions liées aux substances psychoactives (alcool, cannabis, et autres drogues illicites). Alors qu'un montant additionnel de 10 millions d'€ portant sur les contraventions liées à la consommation / détention de cannabis sera porté au feu « fonds tabac », aucune taxation significative n'est même envisagée sur les boissons alcoolisées.

Au 31 mai dernier la ministre des Solidarités et de la Santé annonçait que 15 millions d'euros en provenance du Fonds de lutte contre le tabac viendrait soutenir les actions de la société civile sur les 3 prochaines années. Alors que les associations ont démontré leur crédibilité à travers le 1^{er} appel à projet lancé par la CNAMTS en avril dernier, par le volume et la qualité des projets soumis, ces belles paroles semblent contredites par les faits : seuls 5 millions d'euros sont finalement alloués à ces actions pour les années 2018-2020.

Parallèlement, alors qu'enfin, grâce à la volonté politique qui se manifeste depuis 2012, nous pouvions espérer voir continuer à fléchir l'épidémie du tabagisme, il est inacceptable de constater que le « Fonds tabac », dédié et conforme aux recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac - CCLAT, pourrait-être utilisé pour financer des actions de prévention envers les addictions aux substances psychoactives, qui incluraient le tabac. Il ne s'agit pas pour l'Alliance de nier la réalité de l'impact sanitaire des autres addictions, ou encore de défendre un pré carré, bien au contraire. La lutte contre la consommation d'alcool en France a perdu son caractère prioritaire en raison d'un lobbying féroce de cette filière. Le gouvernement refuse de prendre les mêmes mesures que pour le tabac, telles que l'augmentation des taxes et l'interdiction de la publicité directe et indirecte, afin de faire fléchir cette consommation et de ne pas livrer nos enfants aux mains des alcooliers... **Cela confirme ainsi l'absence d'initiative du gouvernement à chercher d'autres solutions de financement de lutte contre les addictions en se satisfaisant de l'existant, pour la plus grande joie du lobby alcoolier.**

Nous alertons sur l'hypocrisie sous-jacente de cette proposition, qui joue en faveur des lobbys industriels ! Le signal envoyé par le gouvernement est limpide : il abandonne la politique de lutte contre l'offre de ces produits mortels ! **Dévier la lutte contre le tabagisme vers la lutte contre l'ensemble des addictions crée un risque très important d'affaiblir les actions de prévention dédiée à la réalisation des objectifs du *Plan National de Lutte contre le Tabagisme 2018/2022*, et surtout d'enlever à cette lutte, son caractère prioritaire.**

Aussi l'Alliance contre le tabac :

- **Attend du gouvernement qu'il sanctuarise la destination de ce Fonds de lutte contre le tabac, telles que les dispositions initiales le prévoient.**
- soutient l'initiative portée par les Experts de l'alcool, autre priorité de santé publique dans notre pays (49000 morts, 120 milliards de coûts social par an au même titre que le tabac), et souhaite qu'une réflexion puisse être entamée sur la création d'un Fonds dédié à la prévention et à la lutte contre l'alcoolisme.

Contact presse :

Pr Loïc Josseran (Président) : 06 64 67 10 25

Clémence Cagnat-Lardeau (Directrice) : 06 50 54 69 06

Twitter [@FranceSANStabac](https://twitter.com/FranceSANStabac) et facebook <https://www.facebook.com/Francesanstabac>